

## **Première partie de la 103<sup>e</sup> session du CIPM**

### **Décisions**

#### **Décision CIPM/103-01**

Le CIPM approuve les procès-verbaux de 102<sup>e</sup> session du CIPM.

#### **Décision CIPM/103-02**

Le CIPM décide, en se fondant sur les critères qu'il a précédemment adoptés, qu'il serait approprié pour la République des Philippines d'accéder à la Convention du Mètre. Le BIPM informera la République des Philippines de cette décision, en lui rappelant la Résolution 4 (2011) « Sur le statut d'État Associé à la Conférence générale », ainsi que les implications vis-à-vis de l'augmentation de la souscription si la République des Philippines choisissait de rester Associée à la CGPM.

#### **Décision CIPM/103-03**

Le CIPM requiert que le BIPM transmette de nouveau aux membres du CIPM le programme de travail révisé du JCGM concernant son Groupe de travail 2 afin de s'assurer qu'ils n'ont aucun autre commentaire sur ce document qui leur a été envoyé à la mi-décembre 2013.

#### **Décision CIPM/103-04**

Le CIPM, prenant note de l'action convenue lors de la réunion des présidents des Comités consultatifs, requérant que K. Carneiro organise une réunion des secrétaires exécutifs des Comités consultatifs (qui organisent des comparaisons clés conduites de façon séquentielle) afin de rédiger un document d'orientation sur la façon de remédier aux retards survenant lors de ce type de comparaisons puis le soumettre au CIPM, décide d'annuler cette action, le directeur du BIPM ayant informé le CIPM qu'il traitait déjà cette question.

#### **Décision CIPM/103-05**

Le CIPM décide que soit formé un groupe composé de S. Arlen, W.E May, J. McLaren et T.J. Quinn afin de revoir la rédaction du Projet de résolution sur l'élection du CIPM.

#### **Décision CIPM/103-06**

En réponse aux préoccupations formulées par la Norvège concernant certains aspects du document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM » (*Criteria and Process for Election of CIPM Members*), le CIPM décide de préparer une réponse qui sera intégrée aux procès-verbaux de la 103<sup>e</sup> session du CIPM et charge le président du CIPM de transmettre cette réponse à la Norvège.

### **Décision CIPM/103-07**

Le CIPM charge le secrétaire du CIPM de préparer pour le début du mois d'avril 2014 un second courrier adressé aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie afin de solliciter leur soutien continu dans la recherche de candidatures au CIPM.

### **Décision CIPM/103-08**

Par suite à la Décision CIPM/102-31, les membres du CIPM présents lors de la première partie de la 103<sup>e</sup> session approuvent à l'unanimité le texte proposé qui prévoit le processus de démission des membres du CIPM requis afin de mettre en œuvre les règles et procédures révisées pour l'élection des membres du CIPM qui seront soumises à la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) lors de sa 25<sup>e</sup> réunion (2014).

### **Décision CIPM/103-09**

Le CIPM charge le secrétaire du CIPM d'envoyer une copie du document relatif à la démission des membres du CIPM, signé par les seize membres présents lors de la première partie de la 103<sup>e</sup> session du CIPM (mars 2014), aux deux membres absents afin qu'ils le signent et le renvoient aussi rapidement que possible.

### **Décision CIPM/103-10**

Le CIPM charge le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM de soumettre à l'approbation du CIPM, lors de sa réunion de novembre 2014, un projet de critères et procédure concernant la sélection des présidents des Comités consultatifs, ainsi que des bonnes pratiques pour la nomination des présidents et vice-présidents des Groupes de travail des Comités consultatifs, à intégrer au document CIPM-D-01. Le CIPM et le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM examineront plus avant la proposition soumise par P. Richard d'inclure à ce document une section relative à la création de nouveaux groupes de travail et à l'arrêt, la fusion ou la confirmation des activités des groupes de travail existants.

### **Décision CIPM/103-11**

Le CIPM approuve le Programme de travail du BIPM proposé pour les années 2016 à 2019 comme base du document final et charge le directeur du BIPM et A. Henson de prendre en considération les commentaires formulés par les membres du CIPM.

Le CIPM décide que le Programme de travail sera mis en ligne afin de recueillir les observations des États Membres et que ce processus de consultation sera porté à l'attention des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie et des laboratoires désignés.

Le CIPM décide que l'alternative dans le domaine du temps « T-A3.3 Validation des peignes de fréquence » du Programme de travail du BIPM proposé demeure un projet optionnel. Le CIPM demande au directeur du BIPM de revoir le coût et la portée de ce projet. Les peignes de fréquence optiques utilisés pour réaliser l'unité de longueur sont des outils importants et le deviendront plus encore. L'absence d'un programme de validation officiel de ces systèmes de mesure au cœur de la mise en pratique d'une unité de base du SI, doit être considérée comme non satisfaisante et mérite que le BIPM et le CIPM examinent de plus près l'intégration de cette question au Programme de travail du BIPM.

Le CIPM demande que l'intégration de l'alternative dans le domaine de la chimie « A2.1.4 Comparaisons de références primaires organiques de molécules de petite taille (Matériaux purs) » au Programme de travail du BIPM proposé soit étudiée.

#### **Décision CIPM/103-12**

Le CIPM confie au BIPM la mission d'organiser en 2015 une réunion des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie qui serait consacrée au réexamen du CIPM MRA, en mettant l'accent sur les bénéfices du CIPM MRA et en faisant ressortir ce qui fonctionne correctement et ce qu'il est nécessaire de changer. Des représentants d'autres parties prenantes principales seront également invités à présenter leur point de vue. Entretemps, les Comités consultatifs et le JCRB seront encouragés à poursuivre leurs efforts continus de rationalisation dans le cadre actuel et à se préparer à un plus large examen en 2015.

#### **Décision CIPM/103-13**

Le CIPM approuve la révision du document CIPM MRA-D-05, version 1.5.

#### **Décision CIPM/103-14**

Le CIPM accepte le calendrier provisoire concernant la réunion de la CGPM et décide que la réunion préparatoire sur la dotation du BIPM aura lieu le matin du lundi 17 novembre 2014 (l'après-midi sera consacrée aux visites des laboratoires et à des présentations).

Le CIPM charge le président et le secrétaire du CIPM de préparer un courrier sur la formation du Groupe de travail sur la dotation du BIPM qui sera envoyé aux États Membres.

#### **Décision CIPM/103-15**

Le CIPM approuve le texte proposé, incluant les changements convenus, concernant les cinq Projets de résolution qui seront soumis à la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) à sa 25<sup>e</sup> réunion (2014). Le CIPM charge le directeur du BIPM, A. Henson et R. Wielgosz de préparer un Projet de résolution sur l'impact de la métrologie.

### **Décision CIPM/103-16**

Le CIPM accueille favorablement la présentation de J. Valdés intitulée « *The role and performance of the CIPM as a scientific body and a direction giving and supervisory body of the BIPM* » et reconnaît les responsabilités qui lui incombent d'initier et d'examiner les activités métrologiques fondamentales. Dans ce contexte, le CIPM prend note des travaux sur l'interférométrie atomique qui pourraient constituer l'une des voies possibles pour redéfinir le kilogramme, selon un article scientifique récent mentionné dans la présentation de J. Valdès. Le CIPM encourage la tenue d'autres discussions sur des sujets scientifiques au cours de ses réunions.

### **Décision CIPM/103-17**

Dans le cadre de la mise à jour de la 8<sup>e</sup> édition de la Brochure sur le SI, le CIPM approuve la modification de l'ordre des unités de base dans l'expression des unités dérivées. Le CIPM ne reconnaît pas le besoin de préciser les unités pour les très petits angles pour les applications dans le domaine de l'astronomie dans la Brochure sur le SI. Le CIPM accepte le processus de publication proposé pour les mises à jour, ainsi que la recommandation d'amender le document disponible en ligne et de produire une version imprimée abrégée des mises à jour.

Le CIPM invite les Comités consultatifs à soumettre leurs commentaires sur les chapitres 1 à 3 du projet de 9<sup>e</sup> édition de la Brochure sur le SI d'ici mars 2015.

Le CIPM soutient l'initiative prise par le président du CCU de créer un nouveau logo pour le Système international d'unités.

En reconnaissance de la contribution exceptionnelle et unique qu'I. Mill, en tant que président de CCU, a apporté à la métrologie et aux activités de la Convention du Mètre, ainsi que du très grand impact de son travail, le CIPM nomme I. Mills membre honoraire du CCU.

### **Décision CIPM/103-18**

Le CIPM approuve le document « Principes du BIPM gouvernant la sollicitation et l'acceptation de soutien au BIPM par des tiers » (*BIPM Policy on soliciting and accepting support from Third Parties*).

### **Décision CIPM/103-19**

Le CIPM soutient le rôle continu assumé par le BIPM, qui assure le secrétariat du JCTLM, et approuve les projets de réponses au questionnaire sur le JCTLM. Le CIPM encourage le BIPM à chercher des financements exceptionnels ponctuels afin de soutenir la rationalisation du fonctionnement et de l'évolution de la base de données du JCTLM.

**Décision CIPM/103-20**

Le CIPM convient d'adopter le nouveau logo du BIPM proposé (en prenant note que les logos du CIPM MRA, de la KCDB et du JCTLM ne seront pas modifiés et que le « macaron » continuera à être utilisé).

**Décision CIPM/103-21**

Le CIPM approuve les principes proposés concernant la participation de laboratoires invités à des études pilotes du CCQM.

**Décision CIPM/103-22**

Le CIPM demande à S. Arlen et à T.J. Quinn de rédiger chacun une note sur la terminologie : ces documents seront transmis au CIPM et examinés par le bureau du CIPM lors de sa réunion de juin 2014. Le bureau du CIPM préparera une recommandation qui sera soumise au CIPM en novembre 2014.

**Décision CIPM/103-23**

Le CIPM souhaiterait qu'une proposition formelle concernant la création d'un groupe consultatif sur les expériences menées sur la constante gravitationnelle,  $G$ , lui soit présentée lors de sa prochaine réunion (novembre 2014).